

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	06.11.2017	12h45	17.134	DDTE
Annule et remplace				

<b>Auteur(s) : Groupe Vert'Libéral-PDC</b>		
<b>Titre : L'État de Neuchâtel compte-t-il intenter une action en justice ou se joindre à une action commune à l'encontre des constructeurs automobiles ayant triché sur la valeur des émissions polluantes ?</b>		
<p><b>Contenu :</b></p> <p>La fraude sur les émissions polluantes date d'il y a plusieurs années maintenant, et notre groupe s'interroge sur les éventuels manques à gagner en termes de perception de la taxe CO2 des véhicules truqués. Nous pouvons admettre, comme le Conseil d'État le mentionnait en novembre 2015, qu'il n'est pas juste de réclamer rétroactivement que les propriétaires doivent s'acquitter des taxes incomplètement perçues. Il n'en demeure pas moins que cette charge ne doit pas se répercuter sur les impôts des citoyens du canton si le fautif est connu.</p> <p>Dans ce contexte, le Conseil d'État peut-il nous dire s'il y a un écart entre la somme effectivement perçue et celle attendue avec les valeurs réelles d'émissions ?</p> <p>Lesdites valeurs réelles ont-elles pu être renseignées et validées ?</p> <p>Dans le cas où une différence à charge de l'État serait constatée, le Conseil d'État compte-t-il poursuivre le ou les constructeurs ?</p>		
<b>Développement :</b>		
<b>Demande d'urgence : Non</b>		
<b>Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :</b>		
Aël Kistler		
<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>
Maxime Auchlin		
Alain Marti		
Mauro Moruzzi		